

## Lettre ouverte à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux ministres concerné-e-s, aux président-e-s d'université, et directeur-ice-s des CROUS.

Depuis que l'épidémie de coronavirus sévit en France, différentes mesures ont dû être prises dont la fermeture des établissements scolaires et de l'Enseignement Supérieur à partir du lundi 16 mars et un confinement de la population depuis le 17 mars. Si nous comprenons la nécessité de ces mesures afin d'arrêter la propagation de la maladie, elle pose un certain nombre de problèmes pour les étudiant-e-s, que ça soit pour leurs logements, les suivis des cours ou l'exercice de leurs stages.

D'autant plus que les premiers délais annoncés de 15 jours nous paraissent irréalistes quand on sait que les expériences du Hubeï et d'Italie indiquent un pic épidémique pour le 31 mars avant une lente décroissance. Par conséquent, les mesures prises risquent de durer au moins un mois et demi.

Pour ces raisons nous adressons cette lettre aux différent-e-s ministres et directions d'établissements concernés afin que les étudiant-e-s ne soient pas lésé-e-s par la pandémie et les mesures prises pour limiter sa propagation.

Nous avons de nombreuses inquiétudes quant à nos conditions d'études et de vie en cette période de confinement, nous nous interrogeons sur les propositions du gouvernement pour répondre à la crise. Elles ne prennent pas en compte tous les enjeux inhérents à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. Nous proposons au gouvernement de prendre les mesures suivantes (ou du moins d'en aborder les enjeux) :

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)



## **Concernant les logements CROUS (1/2)**

**À l'adresse de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et Recherche, le Directeur national du CROUS, les Directeur-ice-s des CROUS locaux.**

La plupart des CROUS ont incité les étudiant-e-s en résidence à rentrer chez leurs parents, tout en augmentant les services d'hygiène et nettoyage dans les résidences pour celles et ceux qui n'auraient pas les moyens de partir. Ces mesures nous semblent adéquates, cependant plusieurs problèmes se posent à la fois pour celles et ceux qui peuvent rentrer et celles et ceux qui restent en résidences CROUS.

### Concernant les relogements et expulsions:

Les CROUS ont annoncé qu'aucun-e étudiant-e ne serait contraint-e de quitter son logement et qu'ils continueraient à héberger les étudiant-e-s qui restent dans les résidences qui continueront à être ouvertes.<sup>1</sup> Nous demandons des informations claires: quelles résidences CROUS restent ouvertes, lesquelles ferment ? Sur quelles bases sont prises les décisions de fermer ou maintenir ouverte une résidence ? Les étudiant-e-s de résidences qui ferment sont-ils bien relogé-e-s dans des résidences restant ouvertes ? Les étudiant-e-s seront-ils et elles bien logé-e-s dans des chambres avec cuisines et salles de bain individuelles, afin qu'ils et elles puissent être confiné-e-s dans leur chambre s'ils ou elles contractent le virus ?

Plusieurs étudiant-e-s ayant été diagnostiqué-e-s avec le COVID-19 ont été expulsé-e-s de leur résidence CROUS. Comment des décisions aussi irresponsables et

<sup>1</sup><https://www.etudiant.gouv.fr/cid150278/covid-19-%7C-fermeture-des-etablissements-d-enseignement-superieur.html>

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)



dangereuses ont-elles pu être prises ? Nous ne savons pas si les étudiant-e-s expulsé-e-s avaient un endroit où aller, donc ils et elles se sont peut-être retrouvé-e-s à la rue alors qu'ils et elles ont besoin de soin, de repos et surtout d'être isolé-e-s d'autres personnes pour ne pas transmettre le virus. **Nous exigeons que tout-e étudiant-e diagnostiqué-e avec le COVID-19 puisse rester dans sa chambre CROUS jusqu'à la fin de la maladie**, quitte à ce que ceux-ci et celles-ci soient déplacé-e-s dans une chambre avec salle de bain et cuisine individuelles si leur chambre actuelle n'en comporte pas. Ainsi, ils et elles pourraient rester en sécurité en intérieur et étant confiné-e-s dans leurs chambres ne pourraient pas transmettre le virus à d'autres personnes. Par ailleurs, **il est évidemment nécessaire qu'un suivi médical soit assuré de façon à ce que celles et ceux-ci bénéficient des soins**, particulièrement dans la période de la maladie causant des problèmes respiratoires. Bien que les CROUS aient annoncé laisser les logements à disposition des étudiant-e-s ne pouvant partir, nous restons vigilant-e-s aux expulsions qui pourraient avoir lieu.

#### Concernant les loyers:

Bien qu'il ait été annoncé nationalement<sup>2</sup> que les étudiant-e-s quittant leurs logements n'auraient pas à payer de loyers, aucune distinction n'est faite entre les départs temporaires et définitifs. Or certains CROUS locaux faisaient la distinction dans des communications précédentes, impliquant que les étudiant-e-s quittant leur logement temporairement devaient continuer à payer leurs loyers et celles et ceux le quittant définitivement en étaient exempté-e-s à partir du mois d'avril et non du mois de mars.

**Nous portons la même revendication de moratoire des loyers que la Confédération Nationale du Logement porte pour les habitations de droit**

**commun.** Beaucoup d'étudiant-e-s dépendent d'un travail pour pouvoir payer leurs

<sup>2</sup><https://www.etudiant.gouv.fr/cid150278/covid-19-%7C-fermeture-des-etablissements-d-enseignement-superieur.html>

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)



loyers, or la plupart ne peuvent pas travailler actuellement. Leurs revenus n'étant plus assurés, il n'est pas possible de leur demander de payer un loyer. **Nous exigeons donc un moratoire des loyers durant toute la crise sanitaire, y compris le mois de mars, et que le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation alloue les sommes nécessaires aux CROUS pour qu'ils puissent payer les loyers des résidences aux bailleurs sociaux sans avoir à exiger un loyer des résident-e-s.**

Dans son allocution du lundi 16 mars 2020, Emmanuel Macron annonçait la suspension des impôts, cotisations sociales, factures d'eaux, gaz et loyers pour les entreprises afin d'empêcher toute faillite de celles-ci du fait de la crise. **Nous exigeons que les mêmes mesures soient prises à l'égard de tous et toutes les locataires, qu'ils et elles soient en résidence CROUS ou non.**

Concernant les logements CROUS à la fin de la crise sanitaire:

Peu d'informations ont été données aux étudiant-e-s qui quittent leurs logements, temporairement ou définitivement. Les CROUS ont dit qu'une réattribution des logements aurait lieu "dans la mesure du possible". C'est inacceptable. **Tout-e étudiant-e quittant son logement, temporairement ou définitivement, doit avoir la possibilité de récupérer ce logement à la fin de la crise sanitaire.** Il en revient aux CROUS de leur assurer la possibilité de ce choix, et donc de ne réattribuer aucun logement, qui était occupé jusqu'au mois de mars, sans que l'étudiant-e qui l'occupait n'ait confirmé qu'il ou elle ne le reprendrait pas à la fin de la crise.

Concernant les conditions sanitaires actuelles dans les logements CROUS:

Les CROUS ont annoncé que le nettoyage dans les résidences seraient réguliers. Nous demandons des informations plus claires et complètes, et réaffirmons la nécessité d'une hygiène et un nettoyage accru dans toutes les résidences hébergeant des étudiant-e-s actuellement.

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)



Il est primordial que :

- **du savon liquide et du gel hydroalcoolique soient mis à disposition des étudiant-e-s, et ce jusqu'à la fin de la crise, dans les pièces communes et chambres individuelles ;**
- **des outils de nettoyage (balais, serpillères, etc) et produits de nettoyage (dont désinfectants pour sols et surfaces) soient mis à disposition des étudiant-e-s pour qu'ils et elles nettoient régulièrement leurs chambres ;**
- **les pièces communes (salles de bain, cuisines) soient nettoyées (dont sol, interrupteurs, poignées de porte etc) plusieurs fois par jour si elles restent ouvertes.**

## Concernant les logements CROUS (2/2)

### **A propos des étudiant-e-s dans des situations spécifiques en logement CROUS**

Concernant les étudiant-e-s étranger-e-s:

D'un point de vue administratif, nous prenons acte de la notification d'allongement d'un grand nombre de titres de séjour, ce qui nous semble être une mesure nécessaire et raisonnable. De plus, les délais de recours à la Cour des droits de l'Homme sont suspendus pour un mois. En revanche, les comparutions immédiates et la rétention continuent, bien que les détenu-e-s ne bénéficient souvent plus de l'accompagnement des avocats et associations présentes en temps normal.

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)



**Nous exigeons leur libération et la suspension des procédures à leur rencontre afin que celles et ceux-ci puissent rester chez elles et eux le temps de la crise sanitaire.**

Dans leur communication aux résident-e-s, les CROUS invitent les étudiant-e-s étranger-e-s à retourner dans leurs pays d'origine le temps de la crise sanitaire. Cette recommandation nous semble tout à fait irresponsable pour deux raisons.

D'une part, d'un point de vue épidémiologique, c'est être inconscient-e-s des risques encourus d'encourager des mouvements de personnes potentiellement infectées vers des régions du monde actuellement moins (voire non) touchées et disposant de systèmes de santé moins performants qu'en France. Ceci revient à favoriser la propagation du virus au niveau international. D'autre part, le délai donné (3 jours) est très court pour prendre ses dispositions et partir dans un pays étranger. De plus, la plupart des étudiant-e-s concerné-e-s n'ont pas les moyens de se payer cet aller-retour entre la France et leur pays d'origine le temps de la crise sanitaire. Enfin, il n'y a pour l'instant aucune communication sur les garanties pour elles et eux d'avoir le droit de revenir sur le territoire français après la crise sanitaire et d'avoir à nouveau accès aux logements CROUS.

**Nous exigeons que les incitations à retourner dans leurs pays d'origine cessent pour les étudiant-e-s étranger-e-s.**

**Nous exigeons que le traitement des étudiant-e-s face à cette crise sanitaire soit strictement le même, quelles que soient la nationalité ou la situation administrative des personnes concernées.**

Concernant les étudiant-e-s en situation de handicap:

Face à ces demandes rapides de départs, nous nous inquiétons également des dispositions prises concernant les étudiant-e-s en situation de handicap. En effet, nous

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)



souhaitons attirer l'attention du gouvernement et de l'administration sur les problématiques spécifiques qu'ils et elles peuvent rencontrer, au premier rang desquelles:

- la question de l'isolement pendant la période de confinement ;
- le manque voire l'absence d'auxiliaires de vie pour procurer les soins et aides aux personnes dépendantes ;
- le manque ou l'absence de transports adaptés mis à disposition afin de permettre aux étudiant-e-s qui le peuvent de rentrer dans leur famille ou de ne pas rester dans les résidences CROUS le temps du confinement ;
- l'attention particulière portée aux populations pouvant être spécifiquement à risque (maladie chronique sous traitement immunosuppresseur par exemple).

**Nous demandons le maintien des aides spécifiques pour les étudiant-e-s en situation de handicap, notamment la visite des auxiliaires de vie pour les personnes dépendantes.**

**Nous demandons également que les CROUS veillent à l'organisation de la solidarité envers les personnes ne pouvant pas se ravitailler seules. Ils pourraient par exemple recenser les étudiant-e-s présent-e-s susceptibles de faire des courses pour les autres.**

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)



## Concernant les stages et alternances

**À l'adresse de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et Recherche et autres Ministres concerné-e-s.**

Les conditions exceptionnelles liées au coronavirus ne nous dispensent pas de payer nos loyers, factures, courses alimentaires et autres nécessités.

Suites aux fermetures des établissements dispensant des formations d'enseignement supérieur, et aux mesures de confinement, des étudiant-e-s en stage (ou devant débiter un stage sous peu) et en alternance se retrouvent avec des conventions ou des contrats rompus ou non-signés. Les dispositions prises sont, a priori, laissées à la discrétion des entreprises, associations et administrations.

De très nombreux-ses étudiant-e-s ont donc appris qu'ils et elle ne seraient pas rémunéré-e-s, durant les semaines ou mois à venir, sans qu'aucune solution n'ait été annoncée pour l'instant.

Dans le cas des alternances (et même des stages notamment en formation paramédicale), les temps de travail en entreprise, association, administration etc sont décidés sans prise en compte de la nécessité pour les étudiant-e-s de continuer à suivre des cours. Le risque de surcharge de travail est donc particulièrement importante et le manque d'équité entre les étudiant-e-s l'est aussi.

Les étudiant-e-s vacataires perçoivent habituellement leur rémunération de nombreux mois après le travail effectué. Ici, en plus de la perdre entièrement car empêché-es de travailler, de nombreux établissements ont annoncé que les heures dues depuis septembre ne seraient versées qu'à l'issue de la période de confinement.

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)





L'impact sur les conditions de vie touche aussi durement les intérimaires, auto-entrepreneurs-ses, travailleurs-ses non-déclaré-e-s ; qui constituent une énorme part du travail étudiant.

Nous exigeons :

- **le maintien des rémunérations normalement dues pour tout-e-s les étudiant-e-s en stage, en alternance, et salarié-e-s des établissements concernés et des CROUS ;**
- **que ces établissements et CROUS débloquent des aides d'urgences pour les étudiant-e-s privé-e-s de leur rémunération ;**
- **que celles et ceux qui percevaient des revenus d'un travail en études ou hors études aient la garantie d'un revenu minimum pour subvenir à leurs besoins ;**
- **qu'aucun-e étudiant-e ne soit pénalisé-e par la situation actuelle dans la validation académique de son stage ou alternance en entreprise, association ou administration.**

### Concernant les modalités de continuité pédagogique et d'évaluations d'années

**A l'adresse de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et des Président-e-s d'université**

Nous nous interrogeons sur les modalités de continuité pédagogique et d'évaluations. Ces décisions reviennent aux établissements, qui pour l'instant et pour une part importante d'entre eux, laissent les étudiant-e-s dans une situation floue. La volonté qui se dégage de poursuivre les enseignements "sous une forme adaptée" comporte plusieurs enjeux à ne pas négliger. De même, la tenue éventuelle des examens, sur laquelle nous ne disposons pas d'informations précises à l'heure actuelle, impose un traitement adapté afin de ne pas causer de ruptures d'égalité massives.

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)



En premier lieu, cette forme "adaptée" ne l'est pas forcément pour tout le monde. Considérer cela revient à passer sous silence différents obstacles qui constituent déjà des freins à la réussite des études en temps normal. Ils posent d'autant plus problèmes dans cette situation exceptionnelle où le numérique est présenté comme solution. La fracture et la précarité numérique (le fait de ne pas avoir accès à un ordinateur, une connexion internet, ou de ne pas savoir s'en servir correctement) touchent une partie non-négligeable des étudiant-e-s. En cette période de confinement, nombre d'entre elles et eux rentrent chez leurs parents, rendant d'autant moins garanti l'accès à un ordinateur par personne, puisque les parents en télétravail et les éventuel-le-s frères et soeurs en ont également besoin. Il est par ailleurs à noter que de nombreux serveurs utilisés dans le cadre des cours à distance ou du télétravail sont déjà surchargés. Enfin, cette solution n'est pas accessible pour les étudiant-e-s touché-e-s par certains handicaps. Tous ces constats ne sont pas nouveaux et ont déjà été posés au mois de décembre, lorsque les établissements ont décidé massivement de passer au numérique du fait des grèves.

La fermeture des locaux - et donc la restriction de l'accès aux différentes ressources (laboratoires, bibliothèques, terrains d'enquête) - n'est que partiellement palliée par les outils informatiques. Cette situation réduit ainsi la capacité de travail personnel et d'avancement dans les travaux de recherche, et la solution du numérique avancée par le ministère n'est pas entièrement satisfaisante. De même, les travaux pratiques indispensables à la formation et à la validation des diplômes dans certaines filières sont de fait rendus impossibles à réaliser.

Dans les conditions actuelles, nous revendiquons :

**- La validation automatique du deuxième semestre, seule solution palliant les inégalités nées de la précarité numérique ;**

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)



- Un réaménagement par le ministère du calendrier universitaire dans son ensemble en temps voulu, dans la mesure où la situation de crise actuelle nous donne peu de visibilité sur les mois à venir ;
- Le report des dates butoirs des rendus, soutenances de mémoire et demandes de thèse, ces travaux de recherche servant de base à la demande de thèse et d'allocations de financement de thèse ;
- Le report de tous les concours prévus dans les six semaines à venir, délai plus sûr que les trois semaines annoncées par le Ministre de l'Éducation Nationale, en veillant à laisser un temps suffisant de révision après la période de confinement et en tenant compte des spécificités de chaque concours ;
- L'intégration dans la continuité pédagogique à distance de tous les aménagements d'études déjà présents, tout en tenant compte des étudiant-e-s en situation de handicap qui n'en jouissent actuellement pas ;
- La cessation des pressions à suivre les cours et TD en ligne, d'autant plus de manière synchrone (où étudiant-e-s et enseignant-e-s doivent se connecter en même temps à heure fixée), et la priorité faite à l'envoi de documents consultables au moment où chacun-e en a la possibilité.

-La Fédération Solidaires Etudiant-e-s

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)

